

Les femmes dans l'Armée 95

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les femmes dans l'Armée 95

Avant la Seconde Guerre mondiale, la défense nationale était uniquement une affaire d'hommes... Des milliers de citoyennes, pendant le service actif, ont apporté une contribution indispensable au succès de la mobilisation et à l'économie de guerre. Ce qui, à l'époque, s'appelait Service complémentaire féminin est devenu le Service féminin de l'armée; aujourd'hui, cette distinction n'existe plus. Consacrer un numéro de la RMS aux femmes dans l'armée d'aujourd'hui apparaît utile car, même dans les milieux militaires, on ne connaît pas vraiment le statut des femmes à l'armée, les possibilités qui leur sont offertes ou on s'en fait une idée erronée.

■ Col Hervé de Weck

En mars 1993, au lendemain de la conférence de presse qui présentait la première école de recrues mixtes à Burgdorf, certains journaux titraient «Les femmes sont bien acceptées», «Grâce aux femmes, les recrues se rasent mieux...», «Efficace, le jupon gris-vert!», «Tout ensemble – excepté dormir et se doucher», «La première école de recrues mixte dévoile ses dessous». Depuis, l'intérêt médiatique pour les femmes-soldats n'a pas diminué. Aujourd'hui, qui ne connaît pas «le caporal Béatrice, sa clarinette et sa baguette», «le sergent-major Angélique et ses hommes à mater», «la recrue Patricia, première pontonnier-navigateur des troupes du génie, Dominique, Rachel ou Estelle, sous les feux de la rampe, dès les premières heures de leur entrée en service?»

Egalité des droits et des devoirs?

Pour les femmes suisses, le service militaire a toujours été volontaire. «Quoi, tu veux aller

à l'armée?» Voilà ce qu'entendent encore aujourd'hui les jeunes femmes qui ont pris cette décision, parfois après avoir effectué un stage d'une journée dans une école de recrues. Ce sont surtout leurs amis, leurs maris, leurs supérieurs dans les entreprises qui réagissent ainsi, mais aussi d'autres femmes. Il s'agit moins d'une question que d'une réaction de désapprobation, d'incrédulité, de surprise...

Femmes qui s'inscrivent pour le service militaire

1991	77
1992	114
1993	106
1994	101
1995	99
1996	142
1997	165

Quoi qu'il en soit, hommes et femmes font ensemble leur service, répondent, en principe, aux mêmes exigences, effectuent des périodes de service identiques. La durée totale du service est identique: 300 jours pour les soldats et appointés, y

compris l'école de recrues. Cependant, les femmes peuvent être libérées de l'obligation d'accomplir des cours de répétition, lorsqu'elles sont devenues maman ou qu'elles doivent assurer des devoirs d'assistance dans leur famille. Elles peuvent accéder à tous les grades de sous-officiers et d'officiers en répondant aux mêmes exigences que les hommes.

Dans les écoles de printemps en 1998, 30 des 55 recrues féminines ont été proposées au grade de sous-officier. Parmi les sous-officiers femmes effectuant leur service pratique, 40% ont été proposés aux grades d'officier ou de sous-officier supérieurs. Ce n'est pourtant pas avec des femmes que l'on va résoudre le problème du manque de cadres dans l'armée car, malheureusement, leur nombre reste réduit: quelque 2000 dans l'ensemble de l'armée.

La présence de femmes dans les unités ne pose aucun problème, tout au contraire comme en témoigne le fourrier Urs Furer: «Je garde un très bon souvenir de mes cours de répétition dans une compagnie mixte. J'ai été frappé par le comportement des hommes.

Etapes d'une évolution

- 1939: le Conseil fédéral publie le 3 avril une ordonnance créant le Service complémentaire.
- 1940: le général Guisan, le 16 février, édicte les directives concernant l'organisation du Service complémentaire féminin.
- 1948: le Conseil fédéral, le 12 novembre, édicte une ordonnance qui consacre le principe du volontariat pour le Service complémentaire féminin.
- 1985: le Service complémentaire féminin devient le Service des femmes dans l'armée.
- 1989: lors du recrutement, une femme a le choix entre 12 fonctions.
- 1993: entrée en service des premières candidates-pilotes, essai d'instruction mixte dans une école de recrues de transport.
- 1995: le Service féminin de l'armée est dissous en tant que service auxiliaire et les écoles de recrues du Service féminin de l'armée sont supprimées.
- 1998: les femmes sont convoquées pour toute la durée de l'école de recrues (15 semaines) et peuvent choisir le pistolet ou le fusil d'assaut pour leur auto-défense.

Dans l'ensemble, ils étaient beaucoup plus «adultes» et ceux qui draguaient le faisaient avec un certain niveau. L'esprit de camaraderie et la serviabilité sont beaucoup plus répandus chez les femmes. De plus, elles n'ont pas peur du travail. On voit nettement qu'elles sont volontaires, tout comme chez les pompiers.»

Les femmes ont accès à toutes les fonctions qui ne comportent pas de «mission de combat»; elles peuvent donc entrer dans le Corps des gardes-fortification ou dans l'escadre de surveillance comme pilote d'hélicoptère. Elles peuvent envisager faire une carrière professionnelle dans l'armée. Une réglementation spécifique leur est donc appliquée uniquement dans les domaines de l'instruction concernant les armes, le

combat et le sport militaire. Celles qui le désirent peuvent être équipées du pistolet ou du fusil d'assaut. Presque toutes font usage de cette possibilité en optant le plus souvent pour l'arme de poing. L'instruction

des porteuses de pistolet comprend les niveaux 1 et 2 de la nouvelle technique de combat (NTTC), le niveau 1 NTTC pour les porteuses de fusil. Il reste interdit de leur assigner une mission impliquant l'usage de l'arme personnelle qui sortirait du cadre strict de l'autodéfense.

Les femmes-cadres reçoivent la formation nécessaire à la technique de combat et à l'engagement tactique, de manière à ce qu'elles puissent former à ces matières leur groupe ou leur section. Le caporal femme ou le lieutenant instruit ses subordonnés au maniement du fusil d'assaut et à la grenade à main. Cela ne signifie toutefois pas que les femmes seront engagées dans des missions de combat ou incorporées dans des formations de combat.

Les vues du chef des Forces terrestres

Dans un exposé, en août 1997, le commandant de corps Jacques Dousse insistait sur



trois points qui allait soutenir son action en ce qui concerne les femmes à l'armée. Les Forces terrestres engagent le dialogue avec les représentants de l'économie à propos de la complémentarité des carrières civiles et militaires, cette démarche ne concernant pas que les hommes. Les «bénéfices», qu'une femme cadre militaire peut engranger, méritent d'être mieux connus.

Le périodique «FDA-Info»

Le Service des femmes dans l'armée publie tous les quatre mois un périodique, moderne et plaisant, intitulé *FDA-Info*, qui traite de thèmes d'instruction et d'engagement des femmes, des nouveautés et des changements concernant les militaires féminins, des interventions dans le cadre de missions internationales. On peut s'abonner à l'adresse suivante: Femmes à l'armée, Rodtmattstrasse 110, 3003 Berne.

Il faut parler dans les médias des femmes dans l'armée comme d'une chose naturelle. La mixité apparaît naturelle dans les écoles, dans la formation professionnelle, au sein des sociétés sportives ou culturelles. Pourquoi ne le serait-elle pas aussi à l'armée? Les jeunes



femmes qui entrent à l'école de recrue ne sont pas des êtres qui sortent de l'ordinaire. Celles qui acceptent un avancement ne sont pas les objets d'une exposition d'art surréaliste...

Il faut poursuivre les études, le dialogue avec les femmes, principales concernées, appuyer ces démarches par des essais dans les écoles et dans les cours. Toute décision précipitée serait maladroite et inopportune.

En avril 1942, l'adjudant général de l'armée écrivait déjà: «Ce qui a été exigé de la femme dès le début, et ce qui est exigé d'elle aujourd'hui, c'est l'exactitude, la discipline, la camaraderie. Est rejeté, de même, tout ce qui pourrait conduire à la virilisation de la femme.

Aujourd'hui, chaque femme militaire sait combien son influence sur ses camarades masculins peut être précieuse, si elle sait toujours préserver sa dignité de femme (...).»

H. W.

